

Fraude
Les victimes
sont mal
servies par le
fonds de
l'AMF *Page A 2*



Attentat
Au moins
90 morts et
des centaines
de blessés à
Kaboul *Page B 5*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 121

LE DEVOIR, LE JEUDI 1^{ER} JUIN 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

LA SYMPHONIE MONTRÉALAISE DE L'OSM



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'Orchestre symphonique de Montréal a mis un point final à sa saison 2016-2017 mercredi à la Maison symphonique avec son grand projet marquant le 375^e anniversaire de la ville, la création de la Symphonie n° 1, « Concordia », du compositeur montréalais Sammy Moussa, dont l'habillage visuel a été créé par Moment Factory. Les éléments visuels comportaient non seulement des projections, mais aussi des effets d'éclairage sur l'orchestre et le public. Lisez le compte rendu de cet événement sur nos plateformes numériques.

CONSTITUTION

Couillard lance une offensive tranquille

JOCELYNE RICHER
à Québec

On croyait bien que plus personne, dans la classe politique canadienne, ne voulait prononcer le mot constitution. Mais c'est faux, désormais.

Le Québec a décidé de relancer le débat constitutionnel, selon ce qu'a appris La Presse canadienne. Le gouvernement Couillard va lancer une vaste offensive à travers le pays pour convaincre les Canadiens de la justesse de ses revendications.

Il veut ainsi créer les conditions favorables à la reprise d'éventuelles négociations constitutionnelles. À terme, si le Québec obtient la reconnaissance souhaitée, il pourrait donc adhérer à la Loi constitutionnelle de 1982.

L'approche privilégiée est essentiellement pédagogique. Pas de couteau sur la gorge. Aucune échéance fixée. On veut surtout communiquer, convaincre, expliquer.

Le premier ministre Philippe Couillard aura mis quelques années à étayer sa pensée sur le sujet, à préciser son argumentaire et à rédiger une brique de près de 200 pages.

Ce document, dont La Presse canadienne a obtenu copie, est intitulé *Québécois, c'est notre façon d'être Canadiens* et constitue la toute première politique du gouvernement Couillard « d'affirmation du Québec et des relations canadiennes ».

En devenant chef du Parti libéral du Québec, en 2013, M. Couillard, fédéraliste convaincu, s'était engagé à reprendre les « discussions » constitutionnelles avec le Canada, dans le but de voir le Québec « réintégrer la famille canadienne ».

Québécois, c'est notre façon d'être Canadiens se veut un outil pédagogique pour faire reconnaître les revendications traditionnelles du Québec

VOIR PAGE A 8 : CONSTITUTION

ENQUÊTE SUR LES FEMMES AUTOCHTONES DISPARUES

Les commissaires feront cinq arrêts au Québec

Pas moins de 49 disparitions y sont déjà documentées

MARIE-MICHÈLE SIOUI
Correspondante parlementaire
à Québec

Les commissaires de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées feront cinq arrêts au Québec à partir du mois d'octobre. Ils ont entre les mains

les dossiers de 49 femmes dont on a perdu la trace dans la province, a appris *Le Devoir*.

Les familles de ces femmes introuvables, peut-être assassinées, seront appelées à témoigner dès la fin du mois d'octobre, dans un format qui sera unique au pays.

La commissaire Michèle Audette y tient mordicus : des équipes de professionnels de la

santé et d'avocats iront à la rencontre des autochtones du Québec à partir de la mi-juin, « pour que les gens comprennent notre rôle, notre mandat », a-t-elle résumé.

L'équipe s'attend à ce que le nombre de dossiers qu'elle a compilés — grâce à des

VOIR PAGE A 8 : AUTOCHTONES

AUJOURD'HUI



Économie À la défense de l'Accord de Paris. Les multinationales envoient un signal clair à Donald Trump : si les États-Unis se désolidarisent du reste du monde, ils en paieront le prix. *Page B 1*



Avis légaux..... B 4
Décès..... A 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... A 4
Sudoku..... B 6

La crème solaire, en mettre ou pas ?

Des cas d'enfants affligés de « brûlures chimiques » ont semé l'inquiétude

Même si le soleil joue à cache-cache ce printemps, l'innocuité des écrans solaires est remise en question par plusieurs parents et consommateurs alertés par les récents cas d'enfants affectés de réactions cutanées graves. Faut-il s'alarmer ?

ISABELLE PARÉ

Santé Canada a annoncé mercredi avoir reçu en cours de journée sept nouveaux rapports de réactions adverses aux produits solaires pour enfants et bébés Banana Boat, ce qui porte à dix le nombre de cas recensés depuis le début de la saison.

Plus tôt cette semaine, l'organisme de surveillance canadien avait déjà annoncé son intention d'enquêter sur ces produits à la suite de plaintes déposées par trois consommateurs de différentes régions ca-



VOIR PAGE A 8 : CRÈME

GÉRALD DALLAIRE LE DEVOIR

ACTUALITÉS

RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

Une seule victime de fraude indemnisée par l'AMF

Malgré des frais d'administration de 1,2 million, le fonds d'indemnisation n'a payé qu'un dédommagement de 50 000 \$

AMÉLI PINEDA
MARIE-MICHÈLE SIOUÏ

Le fonds d'indemnisation des victimes de fraude qu'administre l'Autorité des marchés financiers (AMF) ne fait pas le travail, a déploré mercredi la vérificatrice générale du Québec.

L'an dernier, ce fonds a servi à dédommager pour 50 000 \$ une seule personne, tandis que ses frais d'administration ont atteint 1,2 million.

Plus d'une décennie après le scandale Norbourg, le Fonds d'indemnisation des services financiers (FISF) ne joue toujours pas «pleinement son rôle, soit d'indemniser les victimes de fraude», conclut le plus récent rapport de la vérificatrice générale (VG), Guylaine Leclerc.

Financé par l'industrie québécoise des services financiers, ce fonds avait permis en 2007 d'indemniser 900 investisseurs floués par Norbourg à hauteur de 31 millions de dollars.

Ses limites ont néanmoins fait les manchettes pendant des années: la majorité des 9000 victimes de ce scandale n'ont pas été indemnisées par le FISF parce qu'il couvre des catégories bien précises de fraudes.

En raison de ces limitations, le FISF a indemnisé une seule personne en 2015-2016, pour un montant de 50 000 \$. En revanche, «les frais d'administration annuels du Fonds ont varié entre 1,2 million et 2 millions de dollars au cours des cinq dernières années», note le rapport de la VG.

«Ces frais sont élevés, considérant le nombre limité de demandes annuelles (34 demandes en 2015-2016)», est-il écrit.

Au cours des quatre dernières années, moins de 10 % des demandes d'indemnisa-



La vérificatrice générale du Québec, Guylaine Leclerc, confirme qu'il existe peu de recours pour les personnes dont les demandes sont refusées par l'AMF.

tion adressées au FISF ont été acceptées. La raison principale des refus, évoquée dans 40 % des cas: le représentant qui a floué des consommateurs n'a pas agi dans les limites de son certificat.

Le FISF n'indemnise les victimes que dans les cas où les courtiers, planificateurs financiers ou autres ont agi dans les limites définies par leur certificat, qui les autorise à offrir un type de produit particulier.

Pourtant, souligne le rapport, «il s'agit de la nature

même d'une fraude que les individus agissent avec malveillance et mauvaise foi sans tenir compte des lois ou des règles établies en vendant, par exemple, des produits ou des services financiers non autorisés par leur certificat».

La condition imposée aux demandeurs apparaît donc «contradictoire avec la raison d'être du Fonds», conclut la VG.

Peu de recours

Un consommateur floué par un représentant qui lui a vendu

un produit pour lequel il ne possède pas de certificat n'est donc pas admissible à une indemnisation, selon l'interprétation de la loi que fait le FISF.

Des investisseurs floués au Saguenay à la fin des années 1990 par Gilles Boucher, un conseiller en sécurité financière, ont rapidement compris que leur dossier «tomberait entre deux chaises».

«On a eu espoir lorsqu'on nous a parlé du FISF parce que ce qu'on a perdu représentait d'importants montants

Les forêts sans surveillance

Même si l'entretien des forêts québécoises a coûté plusieurs centaines de millions de dollars au cours des dernières années, le gouvernement du Québec ne sait pas si ces investissements «ont donné les résultats escomptés», constate la vérificatrice générale, Guylaine Leclerc. Qui plus est, le ministère des Forêts accorde beaucoup de contrats (plus de 80 % en 2015-2016) de gré à gré sur la base d'ententes à long terme, soit cinq ans, pour les travaux sylvicoles. Et même si cette façon de faire «limite le libre jeu de la concurrence», le ministère n'a pas été en mesure de la justifier, souligne le rapport. Enfin, pour ce qui est de la planification, «plusieurs objectifs de la Stratégie d'aménagement durable des forêts manquent de précision».

Alexandre Shields

n'écoute plus les nouvelles sur ce sujet-là», admet-elle.

La VG confirme qu'il existe peu de recours pour les personnes dont les demandes sont refusées par l'AMF.

«Elle n'a pas de recours autre que d'aller devant les tribunaux. Au sein de l'AMF, la délégation est donnée auprès d'un directeur, alors c'est lui et son équipe qui prennent la décision d'indemniser ou pas. Il n'y a pas de processus d'appel au sein de l'autorité», a souligné M^{me} Leclerc.

Elle a mentionné que c'est au législateur et aux juristes de déterminer si des changements sont nécessaires pour que le fonds soit adapté à la réalité des victimes.

Souhait d'amélioration

Le ministre des Finances, Carlos Leitão, a assuré que le gouvernement souhaite améliorer ce fonds dans son projet de loi «omnibus financier, qui devrait être déposé dans les plus brefs délais».

«Le fonds d'indemnisation, la façon dont il est administré, il est très restreint. On met beaucoup de pression sur les citoyens eux-mêmes, il faut qu'ils soient au courant de tous les différents types de permis. Donc, il faut changer ça», a-t-il fait valoir.

La VG a également souligné dans son rapport que les délais de traitement des demandes — pourtant refusés en masse — sont longs et ne respectent pas les objectifs que l'AMF s'est fixés. Entre 2011 et 2016, 56 % des demandes de traitement ont mis plus de 300 jours à être traités, tandis que 52 demandes (13,5 %) ont été traitées en plus de 600 jours.

Le Devoir

Plusieurs milliers de Québécois privés de remboursements d'impôt

La vérificatrice générale dénonce le laxisme de Revenu Québec dans le traitement des déclarations de revenus

MARIE-MICHÈLE SIOUÏ
Correspondante parlementaire à Québec

Plusieurs Québécois — ils pourraient être des dizaines de milliers — sont privés de remboursements d'impôt en raison du laxisme de Revenu Québec, qui ne se donne pas la peine d'aviser des particuliers quand il leur doit de l'argent.

Au total, 238 000 personnes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus en 2015 ne seront pas contraintes de le faire par Revenu Québec, soit parce que l'organisme gouvernemental estime que les sommes qu'elles doivent payer sont «peu significatives», soit parce qu'elles pourraient avoir droit à un remboursement d'impôt.

De ce nombre, il est impossible de savoir combien de personnes auraient droit à des remboursements, en vertu des calculs effectués par la vérificatrice générale (VG), qui a déposé son plus récent rapport mercredi.

Au total, 238 000 personnes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus en 2015 ne seront pas contraintes de le faire par Revenu Québec

La VG y voit une «incohérence potentielle» avec les orientations de Revenu Québec, «qui sont notamment de miser sur une relation respectueuse avec la clientèle».

Autre écueil: Revenu Québec a écarté certaines catégories d'entreprises, qui ne seront pour ainsi dire pas dérangées si elles ne produisent pas leur déclaration de revenus.

Les sociétés dont l'adresse est celle d'une firme de services professionnels, comme une firme comptable ou d'avocats, et qui omettent de produire leur déclaration recevront une seule lettre leur demandant de se conformer à la loi, après quoi elles ne seront plus embêtées, qu'elles y répondent ou non.

«Au 31 mars 2016, pour 74 000 dossiers de non-production datant de plus de 24 mois,

Revenu Québec a expédié une demande de production [de déclaration de revenus] sans que d'autres démarches soient effectuées», est-il écrit dans le rapport.

«Actuellement, il n'y a pas de suivi» effectué auprès de ces entreprises, a confirmé la VG, Guylaine Leclerc.

«[Pourtant], ce n'est pas parce que le siège social est dans un bureau de comptable que c'est nécessairement une entreprise qui n'est pas opérante. Donc, ils devraient, à tout le moins, aller voir si l'entreprise a des activités», a-t-elle suggéré.

Montant arbitraire

Aux autres sociétés qui n'ont pas produit leur déclaration de revenus, Revenu Québec envoie des avis de cotisation dont

les montants sont systématiquement fixés à 8000 \$.

Or, «la réalité peut être bien moindre. La réalité pourrait être à la limite plus, mais souvent, c'est bien moindre», a remarqué la VG.

Résultat: l'écart entre les estimations des sommes dues par Revenu Québec et le montant réel de celles-ci est énorme. «Les sociétés n'ayant pas produit leur déclaration en 2010 et ayant reçu des avis de cotisation [...] totalisant 654 millions de dollars avaient déclaré seulement 14 millions de revenus pour l'année visée», lit-on dans le rapport.

«Pourquoi ça se produit de cette manière-là?» a demandé Guylaine Leclerc.

«Bien, c'est une façon de faire qu'ils n'ont pas corrigée au fil du temps et [une correction] que

nous [leur] avons recommandé de faire.»

Le montant de 8000 \$ est quant à lui tout à fait arbitraire. «C'est historique. Dans le temps, ils avaient fixé un montant minimal pour dire: tant qu'à sortir une cotisation, on va sortir à 8000 \$», a résumé la VG adjointe, Serge Giguère.

En réaction, Revenu Québec a publié un communiqué pour affirmer qu'il «s'engage à continuer de bonifier sa gestion des dossiers de non-production des déclarations afin de répondre rapidement aux préoccupations soulevées». L'organisme dit travailler à l'élaboration d'un plan d'action, dont les mesures seront mises en place «d'ici l'automne prochain».

Le Devoir

Montréal se départit de l'édifice Rodier

L'édifice patrimonial logera un organisme de développement entrepreneurial

JEANNE CORRIVEAU

Montréal a vendu l'édifice Rodier, dans Griffintown, pour la somme de 930 000 \$ afin de loger un organisme de développement entrepreneurial. L'immeuble patrimonial construit en 1875, que la Ville avait acheté en 2010 au coût de 1,6 million, était vacant depuis le départ du magasin Baron Sports.

Lorsqu'elle avait acquis le bâtiment il y a sept ans, la Ville comptait l'amputer partiellement pour permettre l'aménagement d'un passage d'autobus sur la rue Dalhousie dans le cadre du réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

La Ville ayant changé ses plans, elle a finalement mis l'immeuble en vente et lancé un appel de propositions sur invitation. C'est l'offre de la Société immobilière Georges Coulombe qui a été retenue. Cette entreprise a formé un consortium avec le Collège Dawson et le cégep du Vieux-Montréal.

Ce consortium mettra en place une «organisation dédiée au développement de l'écosystème entrepreneurial du secteur des industries culturelles et créatives de Montréal», indiquent les documents soumis aux membres du comité exécutif de la Ville qui ont approuvé la transaction mercredi matin.

L'acquéreur versera 930 000 \$ pour l'achat du bâtiment et s'engage à rénover celui-ci en investissant 1,5 million au cours des trois prochaines années. Si le nouveau propriétaire manquait à son engagement, la Ville pourrait redevenir propriétaire du bâtiment.

Au rôle foncier, la valeur de l'immeuble s'élève à 900 400 \$. Elle était toutefois de

Au rôle foncier, la valeur de l'immeuble s'élève à 900 400 \$. Elle était toutefois de 1,2 million en 2012.

1,2 million en 2012. La Ville estime que sa valeur marchande se situe entre 660 000 \$ et 870 000 \$.

La Ville n'a pas été en mesure d'expliquer, mercredi, la baisse de la valeur foncière de l'immeuble ni l'écart entre le prix payé pour son achat en 2010 et le prix de vente consenti.

La fin d'une saga?

Les élus ont également approuvé la vente de deux bâtiments situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest, ainsi que de deux

immeubles au 51-53, rue des Brésoles, dans le Vieux-Montréal.

La Ville n'a reçu qu'une seule offre pour ces immeubles, qu'elle cédera à une compagnie à numéro détenue par Gestion Beralco. Cette transaction pourrait mettre fin à une longue saga.

Rappelons que la Ville avait exproprié les deux immeubles de la rue Notre-Dame Ouest en 2008, le propriétaire de l'époque n'étant pas en mesure de réaliser son projet immobilier. Il avait d'ailleurs démolé la charpente, faisant en sorte que seule la façade des deux immeubles subsistait.

La Ville a dû recouvrir la façade d'une toile protectrice pour éviter que des morceaux tombent sur les piétons.

À l'époque, la Ville avait payé 2,1 millions de dollars et par la suite, elle avait dû investir des sommes importantes pour sécuriser ce qui restait des immeubles.

L'acheteur devra réaliser son projet de transformation sur l'ensemble des immeubles dans un délai de 42 mois. C'était la deuxième fois que la Ville tentait de vendre ces immeubles problématiques.

Le Devoir



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

L'immeuble patrimonial construit en 1875, que la Ville avait acheté en 2010 au coût de 1,6 million, était vacant depuis le départ du magasin Baron Sports.

ACTUALITÉS

L'humanité du premier ministre

MICHEL DAVID



C'est dans le malheur qu'on reconnaît ses vrais amis, dit le proverbe. Cela a dû faire chaud au cœur à Marc-Yvan de savoir qu'il pouvait compter sur le soutien de son ami Philippe quand il s'est retrouvé sur la sellette.

Les joyeux lurons du bureau d'enquête de Québecor ont encore tiré de leur sac à malices un courriel embarrassant pour le premier ministre, qui prétendait avoir mis fin à ses rapports avec M. Côté après son retrait temporaire de la vie politique en juin 2008, à l'exception d'un souper-bénéfice pour une rivière de pêche.

Pourtant, en 2012, quand Radio-Canada a révélé que la SQ s'intéressait au Groupe Roche, dont Marc-Yvan Côté assurait le « développement des affaires », dans le cadre d'une enquête sur le financement du PLQ, M. Couillard lui avait aussitôt tendu une main secourable, l'invitant à trouver refuge dans sa maison du Lac-Saint-Jean.

« J'ai essayé de l'appeler sur ton cell afin de discuter de médias, etc. Enfin, si tu as le goût d'en discuter avec un ami et de brainstormer, ne te gêne pas », lui avait-il écrit. Cette invitation n'a pas été honorée, assure M. Couillard, mais elle n'en témoignait pas moins de liens passablement étroits.

Il est vrai que cette amitié ne constitue pas une nouvelle. Les deux hommes étaient suffisamment liés pour que le premier ministre invite M. Côté à son mariage. Il n'en a pas moins « finassé avec la vérité », comme le lui a reproché Jean-François Lisée, pour ne pas dire carrément menti.

◆ ◆ ◆

Ce courriel ne l'implique d'aucune façon dans les malversations dont M. Côté est actuellement accusé, mais il sait très bien que la population va encore trouver qu'il choisit bien mal ses amis.

« Dis-moi qui tu fréquentes et je te dirai qui tu es », dit un autre proverbe.

Il s'agissait simplement d'un « message à caractère humain », a plaidé M. Couillard. Certes, l'empathie est une belle qualité. Il est simplement malheureux que cette humanité n'ait pas empêché son gouvernement de multiplier les compressions budgétaires qui, au dire de

la protectrice du citoyen, ont affecté les plus démunis. Ils auraient certainement pu bénéficier de la sollicitude et de l'« aide psychologique » qu'il voulait offrir à M. Côté.

Il est assez savoureux d'apprendre que M. Côté craignait que son amitié pour l'ancien p.d.g. du CUSM Arthur Porter ne constitue un « os » pour la candidature de M. Couillard à la succession de Jean Charest. Comme si lui-même n'était pas devenu un véritable paria depuis sa comparution devant la commission Gomery et son expulsion du Parti libéral du Canada!

Le premier ministre dit avoir intimé à son ami de ne se mêler de sa campagne en aucune façon, mais cela ne l'avait manifestement pas empêché de le consulter. Il est vrai que M. Côté lui avait déjà offert ses services en 2007, quand plusieurs s'attendaient au départ de M. Charest.

◆ ◆ ◆

S'en prendre aux médias quand le message déplaît est un réflexe naturel pour tous les partis politiques, qu'ils soient de gauche ou de droite. Le courriel de M. Couillard laisse d'ailleurs penser qu'une séance de défoulement aurait fait partie de la « tempête d'idées » qu'il proposait à M. Côté.

Le porte-parole du premier ministre a très bien traduit l'exaspération des libéraux : « Tout le monde sait que le traitement des "nouvelles" provenant de certains médias a pour but de ternir l'image du gouvernement, du PLQ et du premier ministre. » Le leader parlementaire du gouvernement, Jean-Marc Fournier, semble trouver qu'il y a là matière à enquête pour le Conseil de presse.

Il est certain que Pierre Karl Péladeau doit être très satisfait du travail de ses journalistes, mais qui pourrait nier que l'intérêt public y trouve aussi son compte? Ces courriels, qui coulent avec une régularité déconcertante, sont aussi véridiques que les « fake news » que Donald Trump accuse les médias américains de fabriquer de toutes pièces. Personne au gouvernement n'a osé exprimer le moindre doute sur leur authenticité.

Il est dans l'ordre des choses que l'attention des médias se concentre principalement sur le gouvernement et le parti dont il est issu, même si le cas du député péquiste de Gaspé, Gaétan Lelièvre, a démontré qu'on peut aussi découvrir des squelettes dans les placards de l'opposition.

Le bureau du premier ministre se plaint que le passé soit continuellement conjugué au présent. Pourtant, il ne se passe pas une semaine sans que quelqu'un au gouvernement reproche au PQ le déficit de 7,3 milliards qu'aurait accumulé le gouvernement de Pauline Marois ou la mise à la retraite de milliers de médecins et d'infirmières par celui de Lucien Bouchard, il y a presque... vingt ans.

mdavid@ledevoir.com

Couillard se défend d'avoir menti sur ses relations avec Marc-Yvan Côté

Les révélations embarrassantes du bureau d'enquête de Québecor se multiplient

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Traité de menteur, le premier ministre Philippe Couillard a nié mercredi avoir leurré la population québécoise sur sa relation avec l'ex-collecteur de fonds tombé en disgrâce Marc-Yvan Côté.

Au printemps 2012, M. Couillard a invité M. Côté à sa résidence de Saint-Félicien afin de participer à une séance de remue-méninges sur les médias après la diffusion d'un reportage de l'émission *Enquête* dans lequel l'ex-ministre banni à vie du Parti libéral du Canada a été éclaboussé, a révélé *Le Journal de Montréal* mercredi matin. « J'ai essayé de l'appeler par [sic] ton cell afin de discuter des médias, etc. Enfin, si tu as le goût d'en parler avec un ami et de "brainstormer", ne te gêne pas », avait-il écrit dans un message coiffé du titre « Bon... ». M. Côté l'a remercié quelques heures plus tard pour le « renouvellement de [son] amitié ». « Cela me permet de passer des moments difficiles [sic]. Je te téléphone la semaine prochaine », a-t-il ajouté. « Parfait, "any time". Et si tu veux monter au lac relaxer, la porte est ouverte! » a répondu enfin M. Couillard.

En mars dernier, le chef du gouvernement n'avait pourtant dit mot de cette invitation lancée à M. Côté en 2012. « Quand vous n'étiez plus en politique [2008-2012], vous avez eu des rapports avec Marc-Yvan Côté? » lui avait demandé un reporter. « Je me souviens peut-être de l'avoir

croisé une fois à un souper-bénéfice d'une rivière de pêche, mais c'est tout », avait-il répondu.

Le chef de l'opposition officielle, Jean-François Lisée, soutient que M. Couillard a alors berné la population sur sa relation d'amitié avec M. Côté. « La liste de ses déclarations contradictoires sur un sujet précis, ses rapports avec Marc-Yvan Côté sont, à sa face même, le récit de quelqu'un qui ne cherche pas la vérité, mais qui cherche à cacher la vérité », a-t-il déclaré lors d'un point de presse en matinée. À ses yeux, M. Couillard a « zéro crédibilité » en matière d'éthique.

L'élu solidaire Amir Khadir soupçonne M. Couillard d'avoir entretenu, entre 2008 et 2012, de soi-disant liens d'amitié avec M. Côté, dont il « [connaissait] très bien [l]es compétences pour amasser de l'argent », au cas où il briguerait la chefferie du PLQ. « Le premier ministre devient en quelque sorte le premier menteur du Québec. »

« De quoi le futur chef du Parti libéral pouvait bien avoir envie de "brainstormer" avec le déshonorant récidiviste Marc-Yvan Côté? » a demandé le député caquiste Eric Caire lors de la période des questions.

« Je ne mets pas les gens à la poubelle. Je ne les renie pas. Je leur donne un droit de parole et je veux les écouter. J'ai offert ça à M. Côté, de venir me voir et d'en parler, comment il vit ça, qu'est-ce qu'il voit là-dedans », a déclaré M. Couillard dans le Salon bleu.

Le leader parlementaire du gouvernement, Jean-Marc Fournier, a attiré l'attention du Conseil

de presse sur cette prétendue cabale menée par Québecor Média contre le gouvernement libéral. Or, le tribunal d'honneur de la presse québécoise ne lèvera pas le petit doigt tant et aussi longtemps que M. Fournier — ou toute autre personne — ne lui aura pas soumis, par écrit, une plainte assortie d'« un exposé clair, précis et succinct des faits expliquant [son] objet et [ses] motifs ». M. Fournier s'y refuse, pour l'instant.

« Le Conseil n'a pas de pouvoir d'autosaisie. Donc, de son propre chef, il ne peut décider de s'intéresser à une question », a indiqué le porte-parole du Conseil de presse, Julien Acosta.

M. Fournier a pourfendu mercredi *Le Journal de Montréal*, l'accusant de servir les visées politiques de son propriétaire — et ex-chef du Parti québécois — Pierre Karl Péladeau en faisant tout un tapage avec une vieille correspondance entre « deux citoyens », soit Philippe Couillard et Marc-Yvan Côté. « Je pense que cette information-là dans son traitement relève plus du discours politique partisan que de la nouvelle politique », a déclaré M. Fournier, à moins d'un an et demi des prochaines élections générales.

Le Conseil de presse s'est abstenu de tout commentaire sur la sortie de M. Fournier, disant observer un strict devoir de réserve. « [Des élus] du Parti libéral peuvent penser ce qu'ils veulent et le dire sur la place publique. Ce n'est pas au Conseil de presse à condamner ou à approuver ce genre de commentaire », a conclu M. Acosta.

Le Devoir



Le premier ministre Philippe Couillard a dû répondre aux questions de l'opposition après les nouvelles révélations de l'équipe d'enquête des quotidiens de Québecor sur ses liens avec Marc-Yvan Côté.

MISE SOUS TUTELLE

Le tribunal force le syndicat des cols bleus de Montréal à s'effacer devant l'administrateur du SCFP

JEANNE CORRIVEAU

Au lendemain de la mise en tutelle du syndicat des cols bleus de Montréal, l'administrateur nommé par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a pu accéder, mercredi, aux bureaux de la section locale 301. La veille, Denis Régimbald s'était heurté au refus des cols bleus de le laisser entrer.

Le SCFP a dû s'adresser à la Cour supérieure et demander une injonction provisoire pour arriver à ses fins. Dans une déclaration sous serment citée dans le jugement de la Cour supérieure rendu mardi en fin de journée, le tuteur nommé par le SCFP, Denis Régimbald, a expliqué s'être présenté mardi matin vers 9h30 aux bureaux de la section locale 301, avenue Papineau, en compagnie de deux huissiers, afin de communiquer la décision de la centrale syndicale de placer le syndicat sous tutelle. Or, le secrétaire-trésorier du syndicat, Jacques Rochon, et le secrétaire archiviste Mi-

chel Jeannotte leur ont refusé l'accès aux locaux, a indiqué M. Régimbald.

Dans sa décision, la juge Johanne Mainville a souligné que le tuteur nommé par le SCFP était en droit d'exercer le contrôle des affaires du syndicat des cols bleus et qu'il y avait urgence d'agir compte tenu de la détérioration de la situation au sein du syndicat et d'une « escalade de la tension et des actes d'intimidation ».

La Cour a donc ordonné aux dirigeants syndicaux de cesser d'entraver l'exécution de la tutelle et de remettre au nouvel administrateur le contrôle complet des affaires du syndicat.

Le tribunal a aussi autorisé le SCFP à faire appel aux forces policières, si nécessaire, pour faire respecter le jugement.

Denis Régimbald n'a pas eu besoin de policiers lorsqu'il s'est présenté sur les lieux mercredi matin. Cette fois, il a pu entrer dans les bureaux du syndicat sans entrave. « Tout s'est bien déroulé ce matin. Il n'y a pas eu de grabuge », a-t-il dit à TVA à sa sortie des lo-

caux de l'avenue Papineau.

Rappelons que le SCFP national a placé le syndicat des cols bleus de Montréal sous tutelle en raison d'importants problèmes de fonctionnement au sein de l'organisation syndicale. Plusieurs événements ont envenimé le climat dans les rangs syndicaux, dont l'installation de GPS dans les voitures personnelles de deux directeurs du syndicat sur ordre de la présidente Chantal Racette, qui voulait connaître leurs déplacements.

La décision du SCFP d'imposer la tutelle survient deux semaines après que le directeur québécois du SCFP, Marc Ranger, eut été bousculé par Chantal Racette et d'autres cols bleus lors d'un congrès tenu à Québec le 18 mai dernier.

Le Devoir

Lire aussi • Une tutelle méritée. L'éditorial de Brian Myles. Page A 6

ÉTUDE

Agression sexuelle : témoigner à la cour peut aider les jeunes victimes

JESSICA NADEAU

En réponse aux craintes de plusieurs parents et intervenants, qui s'interrogent sur les impacts d'un témoignage à la cour pour un jeune enfant victime d'agression sexuelle, une équipe de chercheurs de l'Université de Montréal vient faire la démonstration que l'expérience judiciaire peut s'avérer positive dans le rétablissement des jeunes victimes.

« On se pose beaucoup de questions par rapport aux procédures judiciaires chez les enfants victimes d'agression sexuelle », explique Isabelle V Daignault, de l'école de criminologie de l'Université de Montréal, en marge du Congrès international francophone sur l'agression sexuelle qui se déroule cette semaine à Montréal. On ne sait pas trop quoi faire : vaut-il mieux engager les enfants dans ces processus ou non ? Est-ce que ça a un impact de les faire témoigner ? Est-ce que ça va rebrasser des choses qu'ils commencent à oublier ? Bref, est-ce que ça a des conséquences négatives ou positives ? »

Pour répondre à cette question, Isabelle V Daignault et ses deux cochercheuses, Martine Hébert, de l'UQAM, et Marilou Pelletier, de l'Université de Montréal, ont suivi une cohorte de 146 enfants de moins de 12 ans victimes d'agression sexuelle ayant été suivis en thérapie au centre Marie-Vincent à Montréal.

L'échantillon a été séparé en trois groupes : pour le tiers des enfants, aucune plainte n'avait été portée. Un autre tiers avait porté plainte, mais les procédures s'étaient arrêtées à l'étape de la mise en accusation, soit parce que l'auteur était un mineur ou parce qu'il y avait eu entente hors cour. Le dernier tiers avait été appelé à témoigner en cour. Fait à noter, ce dernier groupe avait entamé la démarche thérapeutique à la fin des procédures judiciaires.

Améliorations significatives

« On observe des gains thérapeutiques plus importants chez les enfants qui ont témoigné à la cour et chez ceux pour qui il y a eu des procédures judiciaires pour ceux pour qui il n'y a pas eu d'implication légale », constate la chercheuse, qui vient tout juste de publier ses résultats dans la revue *Criminologie*.

Avant la thérapie, l'état de santé mentale des enfants des trois groupes était comparable.

Résistances

Près de la moitié des jeunes doivent faire entre deux et quatre dévoilements avant que des démarches formelles soient enclenchées, révèle une étude de Jacinthe Dion, de l'Université du Québec à Chicoutimi. Les jeunes mettent en moyenne 9,4 mois avant de faire un dévoilement et se tournent principalement vers leur mère ou un ami. Plus de 65 % des jeunes disent avoir été menacés ou manipulés pour les forcer à garder le silence. Chez les adolescents, c'est plus souvent la honte qui agit comme un obstacle au dévoilement.

Mais à la fin de la thérapie, le quart des jeunes ayant témoigné en cour était toujours en état de stress post-traumatique, contre la moitié pour les jeunes des deux autres groupes.

Les chercheuses notent également des « améliorations significatives » en matière de culpabilité et d'estime personnelle, d'anxiété et de dépression pour les enfants qui ont témoigné en cour. « C'est comme si le fait d'être plus impliqué sur le plan judiciaire, ça les rendait plus disponibles pour le processus thérapeutique et qu'ils en profitaient davantage. »

Nuances

La chercheuse fait toutefois certaines mises en garde : « Ces résultats ne peuvent être généralisés à la situation de tous les enfants victimes d'agression sexuelle. Il s'agit ici de la trajectoire d'enfants ayant bénéficié des services d'un centre d'appui aux enfants et donc de circonstances qui pourraient être décrites comme idéales, compte tenu de la concertation de services qui favorise ce type de centre. »

Une deuxième étude en cours, avec un échantillon plus large et s'échelonnant sur une plus longue période de temps, amène également des nuances qui témoignent de l'importance de poursuivre les recherches, note la chercheuse. « Chez les enfants qui ont témoigné à plusieurs reprises, la courbe de progression est différente, on note une augmentation de la détresse psychologique, des symptômes d'évitement ou d'hypervigilance. »

Le Devoir



FERNANDO ANTONIO ASSOCIATED PRESS

Les accidents entraînant la privation d'oxygène à l'accouchement sont relativement fréquentes puisqu'ils surviennent dans 5 naissances sur 1000.

MÉDECINE

Du Viagra pour les nouveau-nés privés d'oxygène à l'accouchement

PAULINE GRAVEL

Après avoir fait ses preuves pour traiter les dysfonctions érectiles chez les hommes, voilà que le Viagra s'avère prometteur pour réparer le cerveau des nouveau-nés ayant été privés d'oxygène lors de l'accouchement. Une étude menée au Centre universitaire de santé McGill (CUSM) vise à en éprouver l'efficacité.

Malgré une grossesse normale et les plus grandes précautions prises par la maman, il arrive que tout se complique au moment de la naissance. Le placenta se déchire, l'utérus se rompt, le bébé reste coincé.

Ces événements imprévus qui peuvent empêcher le nouveau-né de respirer et interrompre son rythme cardiaque sont dramatiques, car ils peuvent entraîner des lésions au cerveau qui pourront se traduire par une paralysie cérébrale ou des troubles d'apprentissage et de développement, voire la mort du poupon.

Ces tragédies sont relativement fréquentes puisqu'elles surviennent dans cinq naissances sur 1000.

Une partie des dommages peut survenir au moment où le bébé est privé d'oxygène lors de l'accouchement, mais aussi « quand le bébé a récupéré un bon rythme cardiaque et que le flux sanguin revient dans l'ensemble du corps. Comme le cerveau a souffert, il "boit" trop comparativement à ce qu'il est capable de traiter, et cela déclenche toute une cascade de réactions qui cause des dommages supplémentaires au cerveau », explique Pia Wintermark, pédiatre et néonatalogiste à l'Hôpital de Montréal pour enfants du CUSM.

Le seul traitement utilisé à ce jour pour ces bébés est l'hypothermie. « Avant que ne survienne la cascade, on met le cerveau au repos en abaissant la température corporelle à 33,5 °C pendant 72 heures. Cette hypothermie réduit la quantité de sang qui arrive au cerveau, lequel aura ainsi moins de choses à traiter vu qu'on ne lui demande

« Dans une prochaine étape, nous tenterons de savoir si les neurones se régénèrent ou s'il y en a moins qui meurent »

Pia Wintermark, pédiatre à l'Hôpital de Montréal pour enfants du CUSM

pas la même activité. Ce traitement fonctionne bien chez certains bébés [seulement pour un bébé sur sept], mais pas chez d'autres qui développeront des dommages au cerveau », précise la chercheuse.

« On croyait qu'il fallait attendre que le traitement de 72 heures soit terminé avant de savoir s'il y aura des dommages au cerveau », poursuit-elle. Mais lorsque son équipe a introduit les bébés dans un scanner durant le traitement d'hypothermie, elle a pu voir que, si au deuxième jour d'hypothermie des dommages cérébraux étaient visibles, ils étaient toujours présents à la fin du traitement, voire plus tard.

Cette étude montrait donc que l'imagerie permet de distinguer rapidement les bébés qui ne répondent pas à l'hypothermie.

Le Viagra

Informée d'une étude ayant démontré les effets positifs du sildénafil — dont le nom commercial est Viagra — sur le cerveau d'adultes ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC), l'équipe de la Dr^e Wintermark a testé le médicament sur des animaux nés à terme, mais ayant manqué d'oxygène lors de leur naissance.

Les chercheurs ont alors observé que le sildénafil diminuait l'inflammation et ac-

croissait le nombre de cellules nerveuses dans le cerveau de ces animaux.

« Dans une prochaine étape, nous tenterons de savoir si les neurones se régénèrent ou s'il y en a moins qui meurent », affirme la scientifique.

Ces résultats prometteurs ont été présentés à Santé Canada, qui a alors donné son autorisation à un essai clinique chez les nouveau-nés étant donné que le sildénafil était bien connu et déjà employé pour traiter les bébés souffrant d'hypertension pulmonaire.

Les bébés qui participent à cette étude clinique présentent des lésions au cerveau au deuxième jour du traitement d'hypothermie. On leur administre alors du Viagra ou un placebo selon un protocole randomisé, et ce, pendant sept jours. Ces bébés seront suivis jusqu'à l'âge de deux ans.

Durant cette période, on évaluera leur développement et on examinera leur cerveau ainsi que l'activité cérébrale en ayant recours à l'imagerie par résonance magnétique (IRM).

« Dans une première étape de l'étude, nous voulons vérifier que le sildénafil n'entraîne pas trop d'effets secondaires afin de pouvoir enrôler des bébés à travers tout le Canada, et ensuite nous éprouverons son efficacité », souligne la chercheuse, avant de rappeler que le principal effet secondaire du sildénafil est qu'il diminue la pression sanguine, ce qui entraîne une vasodilatation des vaisseaux sanguins, laquelle facilite l'érection masculine.

« Mais on pourrait donner des médicaments aux bébés pour prévenir cette baisse de la pression sanguine », ajoute la néonatalogiste, tout en faisant valoir que le Viagra est un médicament peu cher, facile à administrer et qui pourrait même atténuer la rétinopathie qui affecte les prématurés.

Le Devoir

Téléphone : 514 985-3322

Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :

petitesannonces@ledevoir.com

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

AHUNTSIC - 3 1/2, demi s/sol, rénové, 4 électros neufs, près métro, N-Jum., pas d'animx. 8790 Marcel-Cadieux. Enquête de crédit. 800 \$ 514-443-2343

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

OUTREMONT - 6 1/2 Pl. bois franc, calme, ensoleillé. JUILLET. 2 000 \$ chauffé 514-972-8385

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE LA SCHIZOPHRÉNIE
514 251.4000 #3400
1 866 888.2323
www.schizophrenie.qc.ca
info@schizophrenie.qc.ca

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

ROSEMONT Libre 1er JUILLET
Beau 3 1/2 rénové, haut de triplex, 1 CAC fermée, propriétaires occupants, entrées lav/séc., 5 min. du Parc Maisonneuve et métro Viau, non fumeur. 775 \$ chauffé 514-349-0493

ROSEMONT/PETITE PATRIE
Loft 600 p.c. rénové, h-triplex, pers. tranquille, seule, à qq pas rue Masson, non-fum., pas animaux. mmetivier@me.com

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PROVENCE Vallée du Rhône
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Terrasse ensoleillée. Internet. www.bonnevisite.ca/nyons mariehalarie@gmail.com 819-300-1330

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

CHARLEVOIX : LE FLEUVE DANS VOTRE ASSIETTE
Maison sur la falaise de Pointe-au-Pic (La Malbaie). Tranquille. Entièrement meublé, 3 chambres, tout compris, câble, Wi-Fi. Vue panoramique sur le fleuve et les montagnes. Près de tous les services et attractions. Immense terrain. Non-fumeur. Pas d'animaux. Avril, mai, octobre et novembre 2017 : 2 000 \$ / mois
Septembre et décembre 2017 : 2 500 \$ / mois
438-491-2301
PRELCOURT.GAGNE@GMAIL.COM

564 DÉCORATION INTÉRIEURE

BAIN EN BOIS 100 % QUÉBEC ARTECO INC
arteco.ca
438.397.1560
arteco.inc@gmail.com
PARCE QUE VOUS ÊTES UNIQUE

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

177 GÎTES, SÉJOURS ET COUETTES / CAFÉ
GÎTE À VENDRE
Cie en main (B&B) - Île Anticosti
Héline 579-488-0323

564 DÉCORATION INTÉRIEURE

564 DÉCORATION INTÉRIEURE

177 GÎTES, SÉJOURS ET COUETTES / CAFÉ

GÎTE À VENDRE
Cie en main (B&B) - Île Anticosti
Héline 579-488-0323

307 LIVRES ET DISQUES

Librairie Bonheur d'Occasion
achète à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142
1317, ave du Mont-Royal Est

515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables.
10 ans d'exp. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

564 DÉCORATION INTÉRIEURE

564 DÉCORATION INTÉRIEURE

Promotion spéciale Petites annonces

Pour les annonces textes de 5 lignes et moins

7 jours de parution
100 \$

OU
4 samedis consécutifs
100 \$

Pour information
Téléphone : 514 985-3322
Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

LE DEVOIR

Communiquez avec Le Mémorial pour publier :

- Avis de décès • Faire-part
- Remerciements • Condoléances
- Anniversaires • Hommage
- In memoriam

Le Mémorial
1855, rue Du Havre, bureau 107
Montréal, Qc, H2K 2X4
Télé: 514 525-1149
Télé: 514 525-7999
necrologie@lememorial.com

Le mémorial

La terre est riche de son monde



DÉVELOPPEMENT ET PAIX
1-888-234-8533
(514) 257-8711
www.dev.org

ACTUALITÉS

JUSTICE

La confidentialité des sources protégée par la cour

La chercheuse Marie-Ève Maillé n'aura pas à fournir ses données de recherche à Éoliennes de l'Érable

ISABELLE PORTER
À Québec

La Cour supérieure donne raison à la chercheuse Marie-Eve Maillé dans la cause l'opposant à l'entreprise Éoliennes de l'Érable et casse une décision antérieure l'obligeant à fournir ses données de recherche à l'entreprise.

Dans une décision rendue mardi, le tribunal reconnaît l'importance de protéger l'anonymat des personnes interrogées lors d'une recherche. Il réaffirme «le caractère essentiel de la confidentialité» et «la nécessité de soutenir la recherche scientifique».

Le juge Marc Saint-Pierre de la Cour supérieure de Victoriaville ajoute que «l'intérêt public» déterminé par ces critères «l'emporte indéniablement sur la recherche de la vérité dans le présent dossier». Son jugement infirme une décision rendue en 2016.

Mercredi, *Le Devoir* n'a pas été capable de joindre Éoliennes de l'Érable pour savoir si elle comptait contester la décision.

Pour ce qui est de M^{me} Maillé, elle s'est dite «très soulagée». Elle a en outre tenu à remercier les avocats qui l'ont représentée dans cette cause de façon bénévole (pro bono), soit

l'équipe de M^e Bogdan Catanu du cabinet Woods.

«C'est une bonne nouvelle que le jugement reconnaisse qu'il faut protéger le lien entre les chercheurs et les participants de la même manière qu'il faut protéger les indicateurs de police et leur relation avec les policiers», a-t-elle dit.

Rappelons que la chercheuse avait produit une étude pendant son doctorat sur l'acceptabilité sociale d'un projet éolien qui a par la suite fait l'objet d'une action collective dans le Centre-du-Québec.

Au cœur d'une action collective

Appelée à la barre comme témoin expert par les plaignants, M^{me} Maillé avait rendu compte des témoignages recueillis parmi les opposants au projet éolien.

En janvier 2016, Éoliennes de l'Érable avait obtenu une ordonnance de cour sommant la chercheuse de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) de lui fournir ses données brutes, incluant le nom des participants et son journal de recherche.

Dans la communauté scientifique, cette décision en a soulagé plusieurs. «Si M^{me} Maillé avait été forcée de révéler ses sources, cela aurait entraîné des

«C'est une bonne nouvelle que le jugement reconnaisse qu'il faut protéger le lien entre les chercheurs et les participants»

Marie-Ève Maillé, professeure associée au Centre de recherche interdisciplinaire sur le bien-être, la santé, la société et l'environnement

conséquences néfastes pour tous les chercheurs, qui auraient dorénavant peiné à recruter des volontaires pour participer à leurs recherches», a déclaré le président de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU), Jean-Marie Lafortune, dans un communiqué.

Plusieurs organisations scientifiques étaient d'ailleurs intervenues en faveur de M^{me} Maillé lors de son passage en cour à la mi-mai, dont le Fonds de recherche du Québec, l'Université du Québec à Montréal et l'Association canadienne des professeurs d'Université.

La question de la confidentialité des sources a souvent été soulevée devant les tribunaux ces dernières années, notamment par des journalistes.

Code civil en ce qui a trait au respect de la vie privée.

Un dossier toujours épineux

M^{me} Maillé est professeure associée au Centre de recherche interdisciplinaire sur le bien-être, la santé, la société et l'environnement (CIN-BIOSE). Elle vient de publier avec son collègue Pierre Batelier un ouvrage intitulé *Acceptabilité sociale: sans oui, c'est non*.

Le parc de l'entreprise Éoliennes de l'Érable se trouve près de Victoriaville, à Saint-Ferdinand et Sainte-Sophie-d'Halifax, et comprend une cinquantaine d'éoliennes. Il est en activité depuis novembre 2013 et fait partie des projets choisis par Hydro-Québec en 2005 pour développer la filière éolienne au Québec.

Le mécontentement des résidents des alentours porte notamment sur le bruit. D'ailleurs, le journal local *Courrier Frontenac* rapportait mercredi qu'un groupe de personnes était allé s'en plaindre de nouveau mardi au ministère du Développement durable et au bureau du député caquiste d'Arthabaska, Éric Lefebvre.

Le Devoir



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La décision du comité de sélection de reprendre le processus à la case départ a suscité de vives réactions sur le campus.

UQAM

Bisbille autour de la course au rectorat

Le comité de sélection est contesté après avoir lancé un nouvel appel de candidatures

MARCO FORTIER

La course au rectorat de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) prend une tournure controversée. Le candidat Luc-Alain Giraldeau réclame le remplacement du comité de sélection du recteur, qui vient de lancer un nouvel appel de candidatures après deux consultations de la communauté universitaire.

M. Giraldeau, doyen de la Faculté des sciences de l'UQAM, dénonce le manque de «courage» et de «transparence» du comité de sélection du prochain recteur. Ce comité de cinq membres, présidé par Lise Bissonnette, a indiqué mardi qu'aucun des deux candidats au poste de recteur ne recueille «le degré de ralliement nécessaire à une nomination au rectorat de l'UQAM».

Luc-Alain Giraldeau a remporté 52,6% des voix au deuxième tour de consultation de la communauté universitaire, mené entre le 18 et le 25 mai (51,1% des voix, si on tient compte des 31 électeurs qui n'ont appuyé aucun candidat). Même si ce processus n'a qu'une valeur consultative, M. Giraldeau estime que la majorité des voix lui accorde une légitimité dont le comité de sélection devrait tenir compte.

«Le seuil devrait être de 50% plus un. On est en démocratie», dit-il. Lui et d'autres membres de la communauté de l'UQAM rappellent que Sophie D'Amours a été élue rectrice de

l'Université Laval avec 50,7% des voix au mois d'avril.

«Je suis déçu et abasourdi, comme à peu près tout le monde à l'UQAM», a dit Luc-Alain Giraldeau au *Devoir*. Je pense que le comité de sélection a fait preuve d'assez peu de courage. Je souhaite que le conseil d'administration ait la décence de nommer un nouveau comité de sélection. J'ai l'impression qu'on a un comité de sélection qui se pense investi de la mission de trouver un recteur avec un ordre du jour assez opaque.»

L'autre candidate, la professeure Corinne Gendron, de

Deux périodes de consultation, tenues au mois de mai, témoignent de profondes divisions au sein de l'UQAM

l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, dit «respecter la décision du comité de sélection», même si elle en est «déçue».

Une communauté divisée

Le processus de nomination du recteur de l'UQAM est complexe. Un comité de sélection est d'abord formé, qui regroupe cinq membres — outre la présidente du C.A. de l'UQAM, il inclut deux membres du C.A. et deux membres de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec.

Ce comité lance un appel de candidatures et peut solliciter des candidats potentiels. Le comité rencontre les candidats en

entrevue, organise une séance d'échanges entre les candidats et la communauté universitaire, puis lance une vaste consultation de la communauté (1452 personnes, dont 1147 professeurs, 126 cadres et des représentants d'étudiants, de chargés de cours, de divers syndicats et de diplômés).

Deux périodes de consultation, tenues au mois de mai, témoignent de profondes divisions au sein de l'UQAM: Luc-Alain Giraldeau a obtenu l'appui écrasant de 92,6% des cadres de l'établissement au deuxième tour, tandis que Corinne Gendron a obtenu la majorité des voix des chargés de cours, des syndicats et des associations étudiantes.

Les professeurs sont divisés: ils ont accordé 49,9% des voix à M^{me} Gendron, 47,1% à M. Giraldeau et 3% à aucun candidat.

Ces résultats serrés «témoignent de l'impossibilité d'arriver à une réponse vraiment concluante», a indiqué mardi Lise Bissonnette, présidente du C.A. de l'UQAM et du comité de sélection, dans un message à la communauté universitaire.

«Cette réalité correspond d'ailleurs aux constats propres au comité dont la réflexion s'est aussi nourrie aux diverses sources prévues à la procédure: rencontres individuelles avec les candidates et le candidat, prise en compte de leurs pro-

positions formulées lors de l'échange public du 26 avril dernier et dans leurs communications à la communauté, journée de rencontres du 11 mai dernier avec les groupes désirant faire connaître au comité leurs analyses ou préférences.»

Vives réactions

La décision du comité de sélection de reprendre le processus à la case départ a suscité de vives réactions sur le campus.

«En presque 30 ans de vie universitaire à l'UQAM, je n'ai jamais été aussi consterné par l'inaptitude de nos instances universitaires», écrit Yves Prairie, professeur au Département des sciences biologiques, dans une lettre au *Devoir*.

Il estime que le comité de sélection est paralysé par «la peur d'engendrer une division dans notre communauté (comme si elle n'existait pas déjà!) et surtout la peur de la réaction de son tout puissant syndicat des professeurs».

Le Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAM (SPUQ), de son côté, a dit «prendre acte de la décision du comité de sélection de lancer un nouvel appel de candidatures lors de la rentrée de septembre prochain». Il rappelle que les professeurs se sont mobilisés contre d'importants changements proposés au mode de gestion de l'université par le recteur sortant, Robert Proulx.

Le Devoir

Des auteurs à la défense de Greenpeace

Plus de cent écrivains, dont le Prix Nobel J. M. Coetzee, Yann Martel et Margaret Atwood, ont signé une pétition défendant Greenpeace contre le géant de l'exploitation forestière Résolu. Ils protestent notamment contre la décision de Résolu d'engager une poursuite de 7 millions de dollars contre Greenpeace. Les auteurs signataires s'engagent à «défendre la liberté d'expression en tant que pilier de nos sociétés démocratiques et pacifiques; le droit des individus de se réunir, de s'organiser et de protester sans être intimidés; et les personnes qui protègent pacifiquement les forêts du monde». En mai, Greenpeace a publié un rapport démontrant que plusieurs grands éditeurs internationaux achètent le papier destiné à leurs livres chez Résolu. «Nous avons l'intention de joindre les maisons d'édition pour les sensibiliser à cet enjeu», disait mercredi Philippa Duchatel de Montrouge, de Greenpeace Canada. L'organisation a d'ailleurs annoncé qu'elle serait à la foire du livre Book expo ce week-end pour entrer en contact avec des auteurs et des éditeurs. De son côté, Karl Blackburn, responsable des affaires publiques pour Résolu, affirme que Greenpeace fait circuler des «informations mensongères» sur Résolu. La compagnie Résolu se conforme, dit-il, à la réglementation québécoise, qui est l'une des plus exigeantes au monde.

Le Devoir

Montréal crée un site Internet destiné aux immigrants

Montréal a lancé mercredi un nouveau site Internet destiné exclusivement aux nouveaux arrivants qui s'installent dans la métropole et qui cherchent notamment à apprendre le français ou à se trouver un logement. L'outil a été créé à la suite d'une étude menée cet hiver par la Ville et qui révèle

entre autres que 47% des résidents temporaires ne connaissent pas les services offerts dans leur quartier. Avec ce nouveau site, présenté dans le cadre du Salon de l'immigration, Montréal espère que les immigrants trouvent facilement des informations s'ils sont dans leurs premières démarches d'installation et de recherche d'emploi. Elle veut aussi faire connaître les cours offerts à ceux qui veulent apprendre le français. En 2015, Montréal a accueilli 35 000 nouveaux résidents permanents et près de 68 000 immigrants avec un statut temporaire.

Le Devoir



Benoit Dorais

Benoit Dorais passe chez Projet Montréal

À cinq mois des élections municipales, le maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, Benoit Dorais, s'est joint à Projet Montréal. L'Élu, qui siégeait comme indépendant depuis décembre dernier, a préféré le parti de Valérie Plante à celui de Denis Coderre. Benoit Dorais a indiqué que sa décision avait été mûrement réfléchie. «La décision s'explique parce que je suis assurément progressiste», a-t-il expliqué. Élu comme maire du Sud-Ouest en 2009 sous la bannière de Vision Montréal, Benoit Dorais avait été réélu en 2013 avec Coalition Montréal. Au décès du chef du parti, Marcel Côté, il avait pris les rênes de cette formation politique avant de devenir indépendant en 2016. Benoit Dorais était courtisé par l'Équipe Denis Coderre. Ses collègues Russell Copeman et Réal Ménard ont pour leur part opté pour le parti du maire Coderre.

Le Devoir

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



ÉDITORIAL

SYNDICAT DES COLS BLEUS DE MONTRÉAL

Une tutelle méritée

Le Syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal a bien cherché sa mise sous tutelle par le SCFP. Place au changement de culture.

Dès son élection à la présidence du syndicat des cols bleus de Montréal, en 2015, Chantal Racette a déclaré qu'elle comptait s'inspirer d'un lointain prédécesseur, Jean Lapierre.

Cette expression d'admiration, tout aussi déconcertante que déplorable, annonçait un retour aux sources pour les cols bleus. Au faite de sa gloire, dans les années 90, Jean Lapierre se spécialisait dans l'intimidation et les méthodes fortes. Le saccage de l'hôtel de ville, dont les cols bleus avaient enfoncé la porte principale à coups de bélier, en 1993, a marqué un point de non-retour pour sa crédibilité, du moins dans l'esprit du public. Au sein du syndicat, sa condamnation à six mois de prison pour complot et participation à une émeute n'avait fait que renforcer son statut de martyr. Les camarades lui ont d'ailleurs érigé, de son vivant, une statue grotesque et ridicule qui trône encore devant la permanence du syndicat.

Le tuteur nommé par le SCFP serait bien avisé de déboulonner cette statue, ne serait-ce que pour la valeur du symbole. En effet, l'influence sourde de Jean Lapierre plane encore sur le syndicat, comme l'attestent l'élection de M^{me} Racette et les méthodes de ce matamore des temps modernes.

En l'espace de deux ans, M^{me} Racette et son entourage ont multiplié les frasques : débrayage illégal en 2015, intimidation des membres dissidents, installation de dispositifs de surveillance sur les véhicules personnels de deux membres de l'exécutif, organisation d'un vote de confiance bidon, en contradiction avec les statuts du syndicat, utilisation des cotisations à des fins personnelles de la présidente, et ainsi de suite.

Depuis son élection, M^{me} Racette utilise son muscle syndical pour envoyer un doigt d'honneur au SCFP, une organisation patiente et on ne peut plus respectueuse de l'autonomie des syndicats locaux. Le lien de confiance s'est brisé il y a deux semaines, lorsque des cols bleus ont pris à partie et bousculé le directeur québécois du SCFP, Marc Ranger. Le syndicat des cols bleus a nié l'existence de cet incident, ce qui prend un certain culot puisque la bousculade est survenue devant témoins en plein congrès!

Les luttes actuelles ont fait naître chez des membres dissidents la volonté de créer un nouveau syndicat. L'un des instigateurs de cette démarche, Patrick Roy, attribue les problèmes du syndicat à une guerre de pouvoir entre deux anciens présidents, Jean Lapierre et Michel Parent, qui cherchaient à garder leur emprise sur le syndicat par militants interposés. Les dysfonctions au sein du syndicat des cols bleus ne sont pas sans rappeler celles qui ont plongé le SPVM dans une profonde crise de confiance.

La tutelle ne doit pas servir uniquement à régulariser la situation financière du syndicat, mais à permettre le renouvellement de l'exécutif syndical. Pour y parvenir, le tuteur du SCFP devra s'assurer que les règles élémentaires de la démocratie sont respectées. Les votes à main levée n'ont plus leur place dans une assemblée syndicale. Le vote secret est le meilleur remède pour casser la culture d'intimidation au sein du syndicat.

Mais ce n'est pas suffisant. Les membres devraient faire une analyse en accéléré des conflits récents dans le monde municipal et dans la construction. Ainsi, ils réaliseraient vite que les citoyens n'ont plus de patience avec la stratégie des gros bras. La culture délétère qui prévaut chez les cols bleus est nuisible à tout le mouvement syndical.

L'action syndicale est nécessaire et légitime au Québec. Déjà soumise à d'intenses critiques et remises en question, elle ne peut accepter que des matamores détruisent sa crédibilité.

CRISE DU DOCUMENTAIRE

Notre regard en péril

L'industrie du documentaire québécois était réunie à Montréal mardi pour lancer un cri d'alarme. Alors que le documentaire est un genre populaire à travers le monde et sur les plateformes numériques comme Netflix, sa production décline au Québec.

Le problème est complexe, les solutions, multiples. Celle qui est le plus souvent évoquée est l'imposition de la TPS sur les services de radiodiffusion par Internet (SRI) afin d'atténuer la concurrence déloyale subie par les câblodistributeurs. Mais ce sont les gouvernements qui engrangeraient les revenus.

Pour aider l'industrie d'ici, il faut exiger des SRI qu'ils investissent une part de leurs revenus dans la production de contenu québécois et canadien original, comme le font les câblodistributeurs par le biais du Fonds des médias du Canada. S'il faut pour cela changer la Loi sur la radiodiffusion, qu'on la change. Malheureusement, le gouvernement fédéral s'entête à écarter cette solution adoptée par la France. Le Canada est aussi à la traîne pour ce qui est de l'imposition de quotas de contenu original national. La Commission européenne vient d'adopter une règle permettant à ses membres d'exiger des SRI qu'ils réservent au moins 20% de leur catalogue à des œuvres européennes. La France exige déjà davantage.

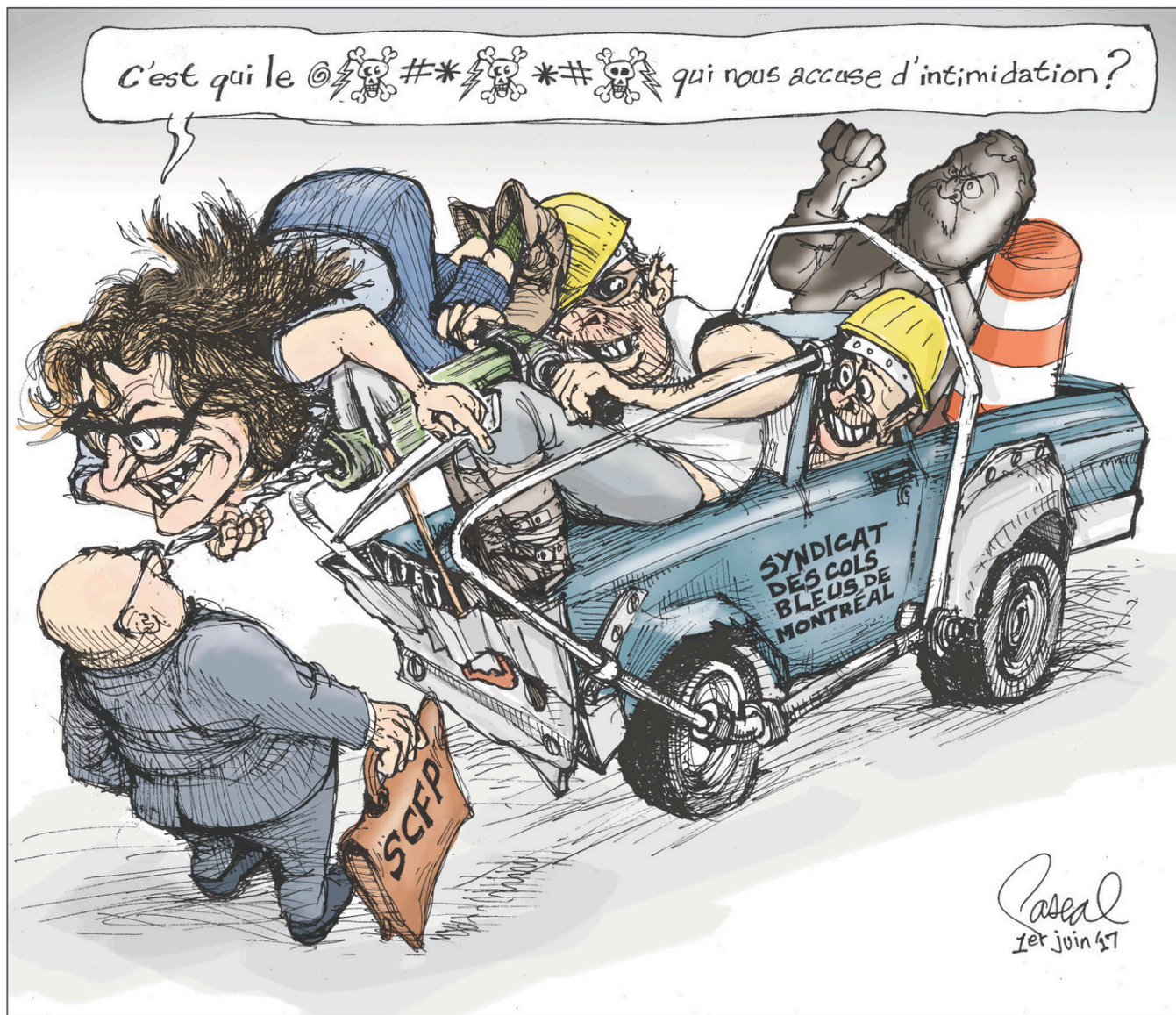
Il faut les imiter, sinon on n'assistera à rien de moins que la marginalisation de la culture québécoise et francophone sur nos écrans de télévision et d'ordinateur, de plus en plus de citoyens accédant aux œuvres audiovisuelles par le biais de SRI étrangers. Le gouvernement Trudeau a réinvesti dans plusieurs institutions culturelles, mais les budgets de Radio-Canada et de l'Office national du film sont toujours inférieurs à ce qu'ils étaient il y a dix ans. Et il n'a toujours pas changé les règles du Fonds des médias adoptées sous les conservateurs. La cote d'écoute est devenue la reine, rendant les télédiffuseurs beaucoup moins enclins à soutenir des documentaires uniques.

Tout ce contexte a eu un effet désastreux sur le milieu du documentaire. Plusieurs producteurs et documentaristes ont fermé boutique. Ceux qui restent ont souvent vu leurs revenus décliner, quand ils n'ont pas travaillé gratuitement pour terminer des projets leur tenant à cœur. Le temps presse. La survie de l'industrie du documentaire est en jeu et, par ricochet, notre capacité de porter notre propre regard sur notre société et sur le monde. On attend toujours le résultat de la consultation menée par la ministre du Patrimoine, Mélanie Joly, sur « le contenu canadien dans un monde numérique ». Il faut espérer qu'elle accouchera d'un plan d'action qui fera davantage qu'« encourager », comme elle dit, les américaines Google, Facebook et Netflix à soutenir la production canadienne.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

À toutes les « madame Karine »

Ça se passe si vite... On les aide à naître, on les allaite, on les nourrit à la cuillère, on les couvre de mille attentions, ils sont notre plus belle réussite. On ferme les yeux et boum!, nous voilà devant la clôture de la cour de récréation. On y est, c'est la maternelle! En cette fin d'année, ma première année scolaire comme maman, c'est avec une immense gratitude que je vois mon garçon de cinq ans me chanter qu'il « se dirige vers de nouvelles aventures, la première année bien sûr! Car de l'école, il a eu la piqûre! ».

Cette piqûre on la doit à beaucoup de gens : ses éducatrices de garderie en milieu familial, nos familles, nos amis, j'ose penser à nous aussi, ses parents... mais je crois sincèrement qu'on la doit surtout à madame Karine. Madame Karine qui a su le faire rire, calmer ses anxiétés, l'aider à devenir autonome, tout cela en partageant son amour et son temps avec 20 autres petits mousses dont certains maîtrisaient à peine le français en septembre dernier!

Merci à toutes ces madame Karine qui portent l'avenir à bout de bras, un enfant à la fois, une « piqûre de l'école » à la fois... Merci!

Christine Girard
 Laval, le 29 mai 2017

Une semaine d'attaques concertées

Si Québec solidaire a son « Politburo » eh bien, le Parti québécois a un émule de Staline.

Qu'est-ce que Jean-François Lisée espère donc? Mettre fin à la division des forces souverainistes? On peut le croire. Il veut que la population croie que seuls le PQ et Jean-François Lisée bien sûr, incarnent réellement les valeurs d'unité nationale. Jean-François Lisée, défenseur de la langue, des vraies valeurs québécoises, celles qui feront que nous survivrons comme peuple! La tolérance suspecte de QS envers les immigrants et ces femmes musulmanes mise en relief dans les journaux. Le « Politburo » de QS qui déchire son pacte pour une ré-

forme électorale. Une signature, selon Jean-Pierre Charbonneau, qui équivaudrait à un pacte électoral. QS qui renie l'entente du « OUI Québec ». Bref, toute une semaine d'attaques concertées. Certains diront que le PQ veut assassiner QS, un parti composé surtout de Montréalais trop souvent suspects. Je suis une militante convaincue, en faveur d'une réforme électorale. Et quand j'assiste à ce genre de manœuvre politique, je me dis qu'il est temps que le Québec s'engage dans un réel renouvellement de sa démocratie par l'apport d'un système électoral proportionnel. Un nouvel équilibre dans les jeux de pouvoir où les idées de tous les partis, surtout les plus petits, pourront vivre et influencer l'Assemblée nationale. Ainsi, chaque électeur pourra voir ses opinions respectées et avoir droit de cité. Ainsi, on pourra se débarrasser de ces comportements autoritaires qui appauvrissent notre vie démocratique. Parce que trop souvent, certains, tout comme Staline, savent pour nous ce qu'est la démocratie, quitte à nous l'imposer.

Sylvie Boulianne
 Montréal, le 28 mai 2017

LIBRE OPINION

HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM À 15 \$ EN ONTARIO

Le Québec doit se joindre au mouvement

MÉLANIE GAUVIN
 VIRGINIE LARIVIÈRE

Co-porte-parole de la campagne 5-10-15*

C'est officiel : le gouvernement de l'Ontario va déposer un projet de loi pour améliorer le sort des travailleuses et des travailleurs. Il fera notamment passer le salaire minimum de 11,40 \$ actuellement à 14 \$ en janvier 2018, puis à 15 \$ en janvier 2019, soit trois mois après que l'Alberta aura atteint ce taux.

Pendant ce temps, au Québec, souvenons-nous que le gouvernement a tout fait dans les derniers mois pour rassurer les employeurs qu'une faible hausse de 0,50 \$ du salaire minimum ne causerait pas de catastrophe économique. Et il a mis toute la gomme pour convaincre la population qu'il était allé aussi loin qu'il le pouvait en cette matière.

Le gouvernement ontarien nous démontre toutefois qu'avec de la volonté politique, il est possible d'aller beaucoup plus loin. Il s'apprête à faire voler en éclats tous les justificatifs utilisés de ce côté-ci de la frontière pour refuser la hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure.

Rien dans son argumentaire ne fait référence à un ratio salaire minimum/salaire horaire moyen à ne pas dépasser au risque d'être l'équivalent d'une bombe atomique larguée sur le marché du travail, comme le prétend l'économiste Pierre Fortin. Comme quoi, quand le sort

des travailleuses et des travailleurs est au centre des préoccupations des gouvernements, ceux-ci savent ignorer les oiseaux de malheur qui nous prédisent la fin du monde ou presque.

Autre argument souvent entendu : si le salaire minimum est trop élevé au Québec par rapport aux provinces voisines, notre économie en souffrira. Le gouvernement ontarien ne partage visiblement pas la même analyse que le gouvernement québécois puisqu'il fait tout de même le pari d'augmenter le salaire minimum de façon importante. De toute évidence, le Québec n'est plus à l'avant-garde avec ses politiques sociales et celles relatives au marché du travail.

Différentes mesures

D'ailleurs, soulignons que la hausse du salaire minimum n'est pas la seule mesure annoncée lundi dernier par le gouvernement ontarien, dont la plupart entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Si le projet de loi est adopté, les travailleuses et travailleurs auront notamment droit :

À 10 jours de congé d'urgence personnelle par année, dont deux journées payées, et ce, peu importe la taille de l'entreprise;

À une rémunération égale à celle des employés permanents même s'ils sont engagés par l'entremise d'une agence de placement temporaire;

À la possibilité de refuser de faire des quarts de travail si leur employeur le leur

demande moins de quatre jours d'avance et d'être rémunérés 3 heures si un quart de travail est annulé moins de 48 heures à l'avance.

Et pour s'assurer que la législation est bel et bien appliquée, le gouvernement engagera jusqu'à 175 autres agents des normes d'emploi d'ici 2020-2021 et lancera un programme pour bien faire connaître toutes ces mesures.

Cela nous prouve que les revendications de la campagne 5-10-15 sont réalistes et d'actualité. Il serait possible pour les travailleuses et travailleurs québécois d'obtenir leur horaire de travail cinq jours à l'avance, de disposer de 10 jours de congé payés par année pour maladie ou responsabilités familiales et de gagner un salaire minimum de 15 \$ l'heure.

Malgré le penchant pro-patronal du gouvernement québécois, nous espérons qu'il saura s'inspirer du gouvernement ontarien et qu'il se joindra au mouvement.

* Les sept organisations membres de la campagne 5-10-15 : le Front de défense des non-syndiqués, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

IDÉES

Plaidoyer pour une intervention militaire au Venezuela

GÉRARD LATULIPPE

Ancien haut-commissaire du Canada
et ancien délégué général du Québec

Le principe de non-intervention dans la souveraineté d'un pays est inscrit dans la charte des Nations unies. Or cette règle de droit international n'est pas absolue car la souveraineté implique aussi l'obligation pour un pays de protéger ses citoyens. Lorsqu'une population subit des préjudices majeurs à la suite de la répression infligée par son gouvernement et que celui-ci refuse ou néglige de redresser la situation, c'est la responsabilité de la communauté internationale d'agir à sa place. Cette règle de droit s'appelle la responsabilité de protéger. Elle prend sa source des déclarations, engagements et traités internationaux sur les droits de la personne, de même que dans la loi internationale humanitaire.

Les conditions pour appliquer cette norme de droit international existent au Venezuela, mais la communauté internationale n'assume pas pleinement sa responsabilité de protéger le peuple vénézuélien.

Un pays détruit
par son propre gouvernement

Le Venezuela est un pays en faillite. Ses dirigeants, au niveau du pouvoir exécutif, sont des prédateurs des droits de l'homme, des corrompus liés aux activités illicites, dont le trafic de la drogue et des armes ainsi que le blanchiment d'argent. Ils ont dilapidé les ressources de l'État et détruit l'économie. Le taux d'inflation atteint 1600% en 2017, soit le pire au monde. Plus de 80% des citoyens du pays sont incapables de se nourrir trois fois par jour. C'est un État qui a déclaré la guerre à son peuple!

La pénurie de médicaments est telle que la mortalité infantile a augmenté de 36%, et celle des femmes enceintes de 65%. Les hôpitaux sont dévastés. Les diabétiques, les cancéreux et les personnes atteintes du VIH/SIDA sont condamnés à mort.

Bref, il s'agit d'une crise humanitaire colossale. Le gouvernement refuse l'aide humanitaire. Assujettir ainsi intentionnellement la population civile à vivre dans un état de pauvreté et de souffrance extrêmes constitue un crime grave contre l'humanité.

Cruelle violence du régime
contre les citoyens

Le régime exerce une violence délibérée et systématique contre ses citoyens parce qu'ils exercent leurs droits fondamentaux de manifester contre leurs conditions de vie inhumaines, pour réclamer la tenue d'élections libres et le retour à l'État de droit. Cette répression est menée par la garde nationale, mais aussi par les «collectifs», ces milices armées qui comptent quelque 100 000 individus payés par le gouvernement et qui ne font partie d'aucune force de l'ordre.

Récemment, plus de 2000 manifestants ont été arrêtés, souvent battus et traduits devant des tribunaux militaires. De nombreux cas de torture et au moins 50 meurtres ont été rapportés par les ONG locales. De nombreux opposants du régime sont condamnés à la prison par des parodies de tribunaux.

Maduro consolide sa dictature

Le régime tortionnaire du président Nicolas



FERNANDO LLANO ASSOCIATED PRESS

Des manifestants protestent contre le gouvernement Maduro à Caracas. La communauté internationale n'assume pas pleinement sa responsabilité de protéger le peuple vénézuélien.

Maduro a pris des mesures extrêmes visant à annihiler le pouvoir législatif dans le seul souci de saper les bases de la démocratie représentative et de consolider son pouvoir autocratique. Le secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), Luis Almagro, la d'ailleurs qualifié ces mesures de coup d'État. Bien plus, le gouvernement a refusé d'honorer la procédure de destitution du président amorcée par l'opposition alors que 1,8 million de signatures avaient été obtenues en quelques jours, soit neuf fois plus que le veut la loi. La Cour suprême du pays a annulé systématiquement toutes les lois votées par le Parlement.

La mauvaise foi du régime bolivarien

Depuis des mois, de nombreux pays ont incité au dialogue pour sortir de la crise. En 2016-2017, des efforts de médiation ont été en-

trepris par la République dominicaine, le Panama et l'Espagne avec l'appui des États-Unis et du Vatican. Ils ont échoué. Or, pour le Venezuela, ces appels au dialogue et à la médiation deviennent une tactique pour gagner du temps afin de consolider le pouvoir du régime et de réprimer l'opposition.

Le 26 avril dernier, une majorité des États membres de l'OEA a demandé la tenue d'une réunion extraordinaire pour discuter de la crise du Venezuela. Le gouvernement du Venezuela s'est alors retiré de l'OEA. La décision du gouvernement vénézuélien constitue un geste évident de mauvaise foi et démontre son intention ferme de poursuivre la dictature violente de Maduro.

Une intervention militaire humanitaire

Nous en sommes à l'étape où la communauté internationale doit assumer pleinement

sa responsabilité de protéger la population du Venezuela, conformément au droit international. Il devrait s'agir d'une intervention militaire humanitaire visant essentiellement à mettre fin à la violence et à la répression que subit la population, à lui apporter une aide humanitaire et à faciliter un climat propice à la restauration de l'ordre démocratique. Cette opération militaire pourrait être menée par une coalition d'États de l'OEA. C'est l'ultime recours et l'option la plus perspicace pour éviter des massacres à grande échelle ou le spectre d'une guerre civile qui aviliraient tout le système international et notre humanité commune.

L'OEA ou les pays membres devraient donc saisir le Conseil de sécurité de l'ONU afin de débattre de cette question et de mettre en place cette intervention militaire.

AGRESSIONS SEXUELLES

Une femme sur trois, un homme sur six

MARIE-FRANCE OUMET

Étudiante en droit
à l'Université de Montréal

La culture du viol est un fléau sociétal qui a fait couler beaucoup d'encre avec le mouvement #AggressionNonDénoncée devenu viral sur les réseaux sociaux au moment de la polémique entourant l'affaire Ghomeshi, les campagnes de sensibilisation «sans oui, c'est non» en période d'initiation sur les campus ou la série télévisée *13 Reasons Why*.

Pourtant, la contamination des tribunes publiques par l'ignorance et les raccourcis intellectuels est d'actualité et démontre qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour faire évoluer les mentalités. Les commentaires racistes sur Internet de la juge sud-africaine blanche Mabel Janson qui suggérait que le viol fait partie intégrante de la «culture noire» et les propos misogynes tenus à la radio le 24 mai dernier par le «doc Mailloux» qui insis-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À Montréal, marche pour dénoncer la culture du viol

taient sur le problème de libido d'une auditrice, davantage que sur les agressions sexuelles qu'elle rapportait avoir subies par son conjoint, en sont deux illustrations parmi (trop) d'autres.

Peu importe le niveau de violence utilisée. Peu importe le lieu et l'auteur de

l'agression. Peu importent les différences culturelles. Au même titre que l'habillement de la victime, ce n'est pas une raison. Ni une circonstance atténuante. Toute agression sexuelle demeure inacceptable, violente et criminelle.

Je considère que l'inadéquation de certaines réac-

tions est symptomatique d'un mal de société et d'un système lacunaire qui nous dépasse individuellement et qui relève de notre responsabilité collective.

Améliorer la prise
en charge des victimes

Des changements s'imposent, notamment pour améliorer la prise en charge des victimes accompagnant leur dévoilement et leur dénonciation. Par exemple, le délai suivant la dénonciation pour remplir une déclaration détaillée et filmée peut être de plusieurs mois. Ce délai est peut-être causé par un manque d'effectifs, mais n'est certainement pas par le lot de plaintes, puisqu'uniquement 5% des crimes sexuels sont rapportés à la police (Juristat, 2014). En effet, les agressions de nature sexuelle sont les types d'agressions contre la personne qui sont les moins dénoncées aux autorités policières.

Qui plus est, un tel délai participe à réduire les victimes au silence, à les décou-

rager en les plaçant en attente et à inciter certaines à retirer leurs plaintes, en plus d'entraver leur processus de reconstruction.

C'est d'autant plus troublant à la lumière du fait que la preuve d'une agression sexuelle repose parfois sur l'unique témoignage crédible et précis de la victime, et que 3 plaintes pour agressions sexuelles sur 1000 se soldent par une condamnation (Juristat, 2014), un doute raisonnable menant à un verdict de non-culpabilité.

Sans parler que l'arrêt Jordan nous rappelle que la victime, un simple témoin dans l'équation, n'a pas de contrôle sur les délais qui peuvent mener à l'abandon des accusations criminelles. Sans parler non plus de certaines condamnations trop clémentes en pareille matière qui froilent le déni de justice et du risque de se faire victimiser à nouveau dans le processus judiciaire. À cet effet, rappelons les propos tenus par le juge Robin Camp, qui a démissionné en mars dernier,

à l'occasion d'un procès à Calgary en 2014: «Vos chevilles étaient tenues ensemble par votre jeans, votre skinny jeans, pourquoi n'avez-vous pas serré les genoux? [...] Vous ne pouviez pas enfoncer vos fesses dans le lavabo pour éviter la pénétration? Vous pouviez crier, si vous aviez peur. [...] Le sexe et la souffrance, ça vient parfois ensemble... Ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose.»

Nous ne sommes pas le pire système de justice, mais j'espère que nos valeurs et que nos priorités québécoises nous permettent d'aspirer à des améliorations à plusieurs égards.

Une véritable prise de conscience s'impose pour détruire les mythes, les stéréotypes et les préjugés afférents aux agressions sexuelles. Au-delà des pressions gouvernementales pour éduquer davantage la population et revisiter les protocoles actuellement en place, chacun de nous devrait se sentir interpellé, car c'est ensemble que nous réussirons à briser le silence.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec); Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écrits), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis), DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), PUBLICITÉ: Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux arts légers), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires), PROMOTION: Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis, INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle), ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

CONSTITUTION

SUITE DE LA PAGE 1

Québec souhaite faire sauter le «tabou» qui entoure tout le débat constitutionnel, depuis l'échec du référendum d'octobre 1995, car «le Québec et le Canada semblent prêts pour un changement de paradigme» à ce sujet.

Le Québec cherche à obtenir du Canada la reconnaissance formelle de la nation québécoise, de son identité propre, un geste politique qui, peut-on lire dans le document, ferait en sorte «que les Québécois ne se sentiraient plus exilés au sein de leur propre pays».

Dans le document, lancé à l'occasion des célébrations entourant le 150^e anniversaire de la fédération canadienne, le gouvernement Couillard reprend à son compte toutes les revendications traditionnelles du Québec et s'approprie, en les actualisant, les fameuses cinq conditions préalables fixées par le gouvernement de Robert Bourassa en 1986:

reconnaissance du Québec comme société distincte;
limites au pouvoir fédéral de dépenser;
garantie d'une représentation québécoise à la Cour suprême;
droit de veto sur les modifications constitutionnelles;
pouvoirs accrus en matière d'immigration.

«Si le contexte politique et constitutionnel a beaucoup changé depuis leur formulation, elles demeurent une illustration concrète des garanties constitutionnelles qui doivent découler d'une reconnaissance adéquate de la Nation québécoise», estime le premier ministre Couillard, 30 ans plus tard.

Détourner l'attention

Cette nouvelle politique qu'annoncera jeudi M. Couillard est une stratégie pour détourner l'attention tandis que ses liens avec l'ancien collecteur de fonds libéral Marc-Yvan Côté ont fait la manchette dans les derniers jours, accusent certaines formations politiques.

«Disons que ça laisse croire qu'on tente de faire oublier certaines révélations en relançant le débat constitutionnel alors que personne ne s'y attendait», souligne le député de Québec solidaire Amir Khadir.

Un avis partagé par la députée indépendante à Québec et chef du Bloc québécois à Ottawa, Martine Ouellet.

«Il semble utiliser une stratégie pour essayer de faire oublier ses liens d'amitié avec Marc-Yvan Côté», soutient M^{me} Ouellet.

Le Parti québécois et la Coalition avenir Québec n'ont pas souhaité commenter mercredi.

À Ottawa, le cabinet du premier ministre canadien, Justin Trudeau, n'avait pas commenté mercredi.

Approche pédagogique

À la stratégie passée du couteau sur la gorge, en vogue depuis les années 1970, le gouvernement Couillard opposera donc une main tendue. Loin des rapports de force qui ont jalonné les relations Québec-Ottawa en ce domaine depuis des décennies, son approche sera essentiellement pédagogique, axée sur le dialogue et la persuasion, destinée à «nous faire mieux comprendre» du reste du pays.

«Il faut donc travailler à rétablir ce que les Québécois ont toujours voulu depuis 1867, soit un Canada qui les accepte pour ce qu'ils sont», peut-on lire dans le document, rédigé par



Ce que nous sommes comme Québécois

Dans son document, le gouvernement Couillard a tracé les contours de l'identité québécoise.

Le Québec est libre de ses choix et capable d'assumer son destin et son développement.

Le Québec possède toutes les caractéristiques d'une nation et se reconnaît comme telle.

La nation québécoise est composée d'une majorité francophone.

Elle est composée également

d'une communauté d'expression anglaise qui dispose de droits et de prérogatives.

Elle reconnaît onze nations autochtones réparties à travers le Québec.

La nation québécoise est forte d'une grande diversité culturelle qui s'intègre à la trame historique commune dans le cadre de l'interculturalisme.

Le modèle de l'interculturalisme développé au Québec vise à assurer l'équilibre entre, d'une part, l'ouverture à

la diversité et, d'autre part, le maintien du caractère distinct et francophone du Québec.

Certains aspects primordiaux constituent l'identité propre au Québec, notamment : un caractère unique; le français comme langue de la majorité et comme langue officielle; une tradition juridique civiliste; des institutions propres en matière politique, culturelle, économique, éducative et sociale.

plusieurs personnes sous la supervision du ministre responsable des Relations canadiennes, Jean-Marc Fournier.

Les discussions à venir ne seront pas uniquement centrées sur une «ronde Québec», mais pourraient inclure notamment les revendications des autochtones ou aborder d'autres enjeux. Le gouvernement Couillard tient aussi à promouvoir le concept de fédéralisme asymétrique, ainsi qu'à étendre celui d'«interculturalisme» comme modèle d'intégration des immigrants au Québec.

Le Québec ne veut plus être perçu comme la province qui fait bande à part dans la fédération. Le gouvernement Couillard veut rebâtir un lien de confiance et s'engage donc désormais à assurer une «présence soutenue» d'un bout à l'autre du pays. Cette participation «proactive» du Québec se verra sur toutes les tribunes, dans les forums politiques, dans les milieux universitaires, auprès des groupes d'affaires et sociaux, dans les médias traditionnels et sociaux, en fait, partout où la voix du Québec doit être entendue pour refléter la vision et les ambitions de son gouvernement. Surtout, on cherchera à faire la démonstration que le Québec est un

partenaire actif de la mosaïque canadienne.

Le document adopte une perspective historique des relations Québec-Ottawa, sous l'angle du besoin toujours croissant exprimé par le Québec d'affirmer son identité nationale, d'afficher sa différence, notamment linguistique, et d'étendre ses pouvoirs. Il insiste sur le partage des compétences entre Ottawa et les provinces, et sur la nécessité de respecter scrupuleusement ce partage pour assurer le bon fonctionnement de la fédération.

Signe que le gouvernement Couillard prend très au sérieux son objectif de faire rayonner ses revendications constitutionnelles et ses positions politiques partout au Canada dans l'année qui vient, il va procéder à des changements dans la structure gouvernementale.

Le Secrétariat québécois des relations canadiennes (SQRC) prendra le relais du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), avec des unités Québec-Canada créées dans tous les ministères, pour s'assurer que chacun d'eux profite de toutes les tribunes possibles dans leur secteur d'activités à travers le pays.

La Presse canadienne et Le Devoir

AUTOCHTONES

SUITE DE LA PAGE 1

témoignages et à des enquêtes policières — grossisse au fil des rencontres sur le terrain. «On en a 49. Mais on pense qu'il y en aurait beaucoup plus», a confié l'avocate de l'équipe, Fanny Wylde.

La Gendarmerie royale du Canada a pour sa part recensé 46 homicides de femmes autochtones perpétrés entre 1980 et 2012 au Québec. Les données préliminaires ne permettent toutefois pas de cerner une concentration de femmes disparues dans certains secteurs, comme c'est le cas en Colombie-Britannique, où au moins une dizaine de femmes autochtones ont été tuées sur le tronçon routier baptisé l'autoroute des larmes.

«Il y a très peu d'Inuits, à quand même remarqué M^e Wylde. C'est pour ça que le travail estival [de cueillette d'informations] va être important.»

Un format différent

Selon les informations du *Devoir*, la communauté inuite d'Uashat mak Maliotenam sera la première à accueillir les commissaires de l'enquête, dans un format qui donnera davantage de place aux «grands thèmes» touchant les autochtones que celui qui a cours dans le reste du pays.

La journée du mardi 24 octobre sera ainsi consacrée au déplacement des Innus, contraints par les Affaires indiennes du Canada à monter à bord du navire *North Pioneer*, en août 1961, pour être relocalisés de Pakuashipi (Saint-Augustin) à Unaman-shipu (La Romaine). Il sera aussi question de la disparition, en 1972, de huit enfants innus de Pakuashipi: ils ont été envoyés à l'hôpital de Blanc-Sablon, mais n'en sont jamais revenus.

Le mercredi, les témoignages de familles au sujet de femmes disparues ou assassinées seront entendus. Le lendemain, toute personne souhaitant témoigner d'actes de violence pourra prendre la parole.

Seules les familles seront entendues dans un premier temps. Un deuxième volet, qui doit commencer en mars, sera consacré aux institutions, comme les services de police. Une dernière étape permettra aux experts de témoigner. Le docteur Stanley Vollant sera du nombre. «On ne veut pas d'un format avec les commissaires assis derrière une table, sur une estrade, avec une boîte à témoins», a commenté l'avocat Alain Arsenault, qui agit à titre de conseiller juridique senior pour le volet québécois de l'enquête, qui doit terminer ses auditions au printemps 2018.

La manière de faire sera la même dans chacune des communautés du Québec où l'enquête s'arrêtera, au rythme de trois jours par mois. Après Uashat mak Maliotenam, les commissaires doivent se rendre à Val-d'Or en novembre, puis à Trois-Rivières en décembre, pour rejoindre les communautés atikamek avoisinantes, et enfin à Wendake et à Montréal, en janvier et en février.

L'équipe de l'enquête use de prudence avant de confirmer les noms de toutes ces villes. «On ne veut pas imposer notre arrivée», a affirmé Michèle Audette, qui préfère que l'invitation vienne des villes et des communautés elles-mêmes. «On ne veut pas créer d'attentes en nommant les lieux», a aussi fait valoir M^e Wylde.

Un mandat méconnu

Ces attentes, d'ailleurs, devront être balisées, estiment les deux femmes. «Les gens pensent que [les auditions de l'enquête] s'adressent juste aux familles des femmes assassinées ou disparues», a remarqué M^e Wylde. Le mandat des commissaires est plus large. Il consiste à «examiner et [à] faire rapport sur les causes systémiques de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles autochtones au Canada en regardant les tendances et les facteurs sous-jacents».

Au deuxième jour des audiences de l'enquête, qui ont cours à Whitehorse, au Yukon, «il faut que les gens soient bien conscients que ça a déjà commencé», a souligné Alain Arsenault. Son affirmation détonne avec les commentaires des derniers mois, qui ont plutôt fait état des ratés de l'enquête, qui peine à réunir les familles de victimes et à se doter d'une vision qui rejoint l'ensemble de ses commissaires.

Mercredi, la commissaire en chef, Marion Buller, a annoncé, sans surprise, qu'elle demandera une prolongation de l'enquête et une hausse de son budget. À Whitehorse seulement, le nombre de témoignages attendus est finalement deux fois plus élevé que ce que les commissaires avaient prévu. Le gouvernement Trudeau a accordé un budget initial de 53,8 millions de dollars à l'enquête nationale.

Le Devoir



JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE
 La commissaire Michèle Audette discute avec des femmes lors de l'audience au Yukon.

CRÈME

SUITE DE LA PAGE 1

nadiennes — dont une mère de Cacouna au Québec — affirmant que leurs bébés ont souffert de «brûlures chimiques» après avoir été badigeonnés avec de la crème ou des lotions pulvérisées Banana Boat.

Les photos de ces enfants au visage rougi, boursoufflé et affecté de cloques ont largement circulé au cours des derniers jours sur les réseaux sociaux, soulevant des craintes de parents à l'égard des écrans solaires. Les recettes de lotion «maison» ont même retrouvé une certaine popularité sur Internet.

Nouveaux rapports

Santé Canada a précisé mercredi que quatre rapports de brûlures concernant des enfants âgés de 14 mois à 9 ans étaient liés à des produits Banana Boat pour enfants, alors que trois autres rapports, touchant des «bébés de 5 mois à l'âge adulte», ciblaient les produits Banana Boat Kids. Une version en vaporisateur pour bébé est aussi associée à la brûlure d'un nourrisson rapportée cette semaine par une mère de Terre-Neuve. La compagnie a fait l'objet de seize rapports depuis la mise en place d'un mécanisme de rapport en 1966.

Selon Maryse Durette, la conseillère principale à Santé Canada, le suivi se poursuit auprès du fabricant, Edgewell Personal Care Canada, pour vérifier l'innocuité du produit. L'enquête est trop peu avancée pour dire si des ingrédients pourraient être ou non en cause, dit-elle.

La compagnie Banana Boat, pour sa part, affirme sur les réseaux sociaux que tous ses produits répondent aux normes de Santé Canada et que des échantillons du même lot que ceux utilisés par les plaignants ont été retestés, et ju-

gés sécuritaires. Par contre, la page Facebook de la compagnie abonde de commentaires négatifs de la part de consommateurs, faisant parfois état de brûlures similaires.

Dangereux ou pas?

Les ingrédients actifs utilisés comme filtres chimiques contre les rayons UVB dans les produits de protection solaire courants sont les mêmes au Canada depuis au moins 15 ans, affirme Lionel Ripoll, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi et coordonnateur du Département d'études spécialisées en cosmétologie. «Depuis ce temps, Santé Canada n'a pas autorisé de nouveaux filtres, donc il s'agit de produits homologués depuis très longtemps», note ce spécialiste.

À son avis, les études scientifiques n'ont pas démenti l'innocuité des filtres chimiques actuels, mais il est toujours possible que des réactions allergiques puissent survenir, surtout chez les jeunes enfants. Bien des facteurs peuvent entrer en jeu, notamment l'interaction avec d'autres produits cosmétiques et la photosensibilité, dit-il.

«Ces réactions sont rares. Il faut les mettre en perspective avec les risques posés par l'exposition au soleil. Au Canada, le tiers des cancers sont des cancers de la peau», souligne M. Ripoll.

Un facteur trompeur

N'empêche que les pratiques de marketing du marché des écrans solaires ont amené certaines autorités de santé publique et l'Association canadienne de santé publique à proposer de limiter à 30 le FPS (facteur de protection solaire) de ces produits. Selon elles, les FPS élevés poussent les consommateurs à se croire faussement protégés et à s'exposer plus longtemps au soleil. Or, la différence entre un FPS 30 (97% des rayons UVB bloqués) et 50 (98%) est infime.

La Communauté européenne interdit quant à elle depuis 2007 l'étiquetage mentionnant

«écran total» ou «protection totale». Les écrans solaires peuvent contenir des filtres physiques qui bloquent les rayons nocifs, notamment les UVB, alors que les filtres chimiques absorbent les rayons. Les rayons UVB sont associés au risque de cancer de la peau, alors que les UVA sont responsables du vieillissement prématuré de l'épiderme.

Des craintes

Le groupe de recherche et de lobby environnemental américain EWG allègue que les trois quarts des 1800 produits de protection solaire vendus aux États-Unis offrent une protection inférieure à celle déclarée, et que certains contiennent même des perturbateurs endocriniens. À la suite de désordres hormonaux observés sur des rats de laboratoire, l'organisme s'inquiète de la toxicité de certains composés chimiques, et non des réactions adverses, telles que celles observées cette semaine au Canada.

Au banc des accusés de EWG, l'oxybenzone, un filtre chimique qui causerait ces troubles hormonaux, du moins chez les rongeurs, et le retinyl palmitate, utilisé aussi dans les crèmes anti-âge. Mais selon le professeur Ripoll, ces produits sont inoffensifs aux doses contenues dans les crèmes solaires, limitées par Santé Canada à 6% pour l'oxybenzone. Ce produit est aussi autorisé en Europe, au Japon, en Australie et aux États-Unis.

«Je trouve pertinent qu'il y ait des sonnettes d'alarme tirées. Par précaution, on peut choisir des filtres physiques pour les enfants, avec de l'oxyde de zinc ou de titane. Mais je m'inquiérais bien davantage de l'exposition au soleil que de la possibilité de réaction ou de l'impact potentiel allégué à l'égard de ces produits», affirme le professeur Ripoll.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
 Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
 Renseignements et administration : 514 985-3333



La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
 Par courriel redaction@ledevoir.com
 Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
 Par courriel abonnements@ledevoir.com
 Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
 Par courriel publicite@ledevoir.com
 Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
 Par courriel avisdev@ledevoir.com
 Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
 Par télécopieur 514 985-3340
 Par courriel petitesannonces@ledevoir.com